

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS224

présenté par

M. Mesnier, rapporteur général

à l'amendement n° AS|93 de Mme Cloarec-Le Nabour

ARTICLE 40 BIS

Au quatrième alinéa, substituer à la référence :

« L. 216-1 »,

la référence :

« L. 261-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.